

	Conseil communal de Servion Procès-verbal de la séance du 7 octobre 2024 <i>Salle communale, Les Cullayes</i>	
Présidente :	Mme Christine Mueller	
Secrétaire :	Mme Svetlana Antenen	
Scrutateurs :	M. Jean-Louis Glardon	
	Mme Rosa Aeclimann	
Ouverture de la séance :	19h34	
Nombre de conseillers :	Assermentés :	49 puis 50
	Quorum :	26
	Présents :	46 puis 47
	Absents :	3
	Assermenté en séance :	1
	Majorité de séance :	24

Ouverture de séance : Mme Christine Mueller :

La présidente souhaite la bienvenue aux conseillères et conseillers, aux membres de la Municipalité, à la boursière, aux membres de la presse et au public.

Elle tient particulièrement à saluer les personnes naturalisées durant l'année en cours et celles qui ont atteint leur majorité, invitées pour cette séance du Conseil communal. Sont présentes :

- Personnes naturalisées : Svetlana Antenen, Damian Cantore, Karen et Frederik Karlström, Laure Poquet Schmitt et Christophe Schmitt.
- Personnes ayant atteint la majorité : Enzo Casale, Gaëtan Dubois, Evan Gay.

La présidente les félicite pour l'obtention du droit de vote et de signature en soulignant l'importance de ce « super-pouvoir » en tant que moyen d'influencer le destin du pays. En rappelant que la démocratie se renforce lorsqu'on l'utilise, la présidente encourage ces personnes à faire entendre leurs voix et à s'impliquer dans la vie politique locale. La communauté s'enrichit grâce à ses nouveaux membres. Elle espère que leur présence à la séance du Conseil communal les motivera à participer à la vie publique.

Au nom de la commune, M. Jérôme Oberson, syndic, remet aux personnes concernées un stylo personnalisé « Servion » symbole de leur nouveau droit de signature. Un apéritif de bienvenue est organisé à la fin de la séance.

1. Appel nominal

M. Erwan Guillet, vice-président, officiant comme secrétaire jusqu'au point 4 de l'ordre du jour, procède à l'appel nominal. La séance est ouverte selon l'article 53 du Règlement du Conseil communal.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

3. Approbation du PV de la séance du 24 juin 2024

A la suite de l'envoi du PV, deux corrections ont été demandées par Mme Stéphanie Braillard. Au point 11 concernant le préavis 04-2024, elle demande le remplacement du passage suivant : « *Mme Braillard demande plus de précisions concernant l'entretien de l'étang du Parimbot par l'entreprise Leuba (...)* » par le texte : « *Mme Braillard demande plus de précisions concernant l'étude de la biodiversité sur le territoire communal par l'entreprise Leuba (...)* ».

Au point 16 « Communications de la Municipalité », il est proposé de remplacer le passage suivant : « *Mme S. Braillard demande si, lors des coupes de bois, des néophytes envahissantes ont été constatées* » par le texte suivant : « *Mme S. Braillard signale que, à la suite d'importantes coupes de bois, des néophytes envahissantes (notamment des impatientes glanduleuses) ont envahi le lieu-dit En Villard Montet et aimerait savoir si la Municipalité en était informée* ».

Une fois les corrections apportées, le PV modifié est approuvé à une très large majorité (une voix contre et une abstention). La présidente rappelle que les PV approuvés se trouvent sur le site Internet de la commune.

4. Nomination et assermentation d'une nouvelle secrétaire du Conseil communal

Pour donner suite à la démission de Mme Philippa King Rojo, le Bureau du Conseil a procédé, sur délégation du Conseil communal, au recrutement de la nouvelle secrétaire. Plusieurs dossiers de candidature ont été reçus et examinés. Le choix s'est porté sur Mme Svetlana Antenen que la présidente présente brièvement.

La présidente informe le Conseil qu'un préavis concernant le salaire de la secrétaire sera présenté lors de la prochaine séance, afin d'adapter l'indemnité à une activité exercée à titre professionnel et non milicien par un·e membre du Conseil.

Le Conseil valide la nomination de Mme S. Antenen à l'unanimité moins une abstention. A la suite de son assermentation, Mme S. Antenen prend ses fonctions séance tenante.

L'adresse du courrier électronique de la secrétaire reste la même : secretaire.cc@servion.ch.

5. Assermentation d'un nouveau conseiller

M. Lionel de Pontbriand, remplaçant M. Daniel Weisser, prête serment en tant que nouveau conseiller communal. Le Conseil est dès lors composé de 50 membres.

6. Communications du Bureau du Conseil

Démission de M. Olivier Auberson

La présidente lit la lettre de démission de M. O. Auberson qui quittera ses fonctions de municipal au 31 décembre 2024 en raison de son déménagement dans un autre canton. Il fait part de la difficulté de cette décision étant donné les liens privés et professionnels qui se sont créés au sein de la communauté depuis plus de 20 ans dans la région. Il évoque les expériences enrichissantes durant son mandat et exprime sa reconnaissance au Conseil pour la collaboration productive pendant cette période.

La présidente remercie chaleureusement M. O. Auberson pour son travail au sein de la Municipalité ; le Conseil prendra congé de lui lors de la prochaine séance.

L'élection complémentaire d'un·e conseiller·ère municipal·e aura lieu le 24 novembre 2024 en même temps que les votations fédérales. Le délai de dépôt des listes est fixé au 14 octobre 2024 à 12h00 au Greffe municipal. Il s'agit d'un scrutin majoritaire à 2 tours ; l'éventuel 2ème tour est prévu le 15 décembre 2024. La population en a été informée par le biais du tout-ménage « Info Servion » du mois de septembre 2024.

Clarification sur la participation aux commissions

Pour donner suite à la discussion lors de la dernière séance du Conseil, des renseignements ont été pris auprès du service juridique de la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC). Il s'avère qu'il n'y a pas de contre-indication légale à la participation à une commission de surveillance et, simultanément, à d'autres commissions, en particulier celle de recours en matière de taxes et d'impôts, objet du débat au Conseil du mois de juin.

Dates du Conseil communal 2025

Séances du Conseil	Rendez-vous commissions-Municipalité
Lundi 10 mars	Mardi 25 février
Lundi 23 juin	Lundi 26 mai (Commission de gestion) Mardi 3 juin (autres commissions)
Lundi 6 octobre	Mardi 23 septembre
Vendredi 12 décembre	Mardi 18 novembre

7. Préavis municipal n° 08-2024 – Concernant l’octroi d’un crédit d’investissement de CHF 138'000.00 en vue de financer les frais d’étude de la réfection du chemin du Clos-Joli et de la route du Vieux-Collège (RC 630-IL-S en traversée de localité).

M. Richard Sermier, président-rapporteur de la Commission des finances, lit les conclusions du rapport qui recommande d’approuver le crédit demandé. Le Conseil communal est encouragé à soutenir l’initiative en accordant à la Municipalité l’autorisation d’entreprendre l’étude en question, ainsi qu’en octroyant ledit crédit et en finançant ce montant selon les modalités proposées.

Personne ne demandant la parole, l’assemblée passe au vote. Le préavis municipal n° 08-2024 est accepté à l’unanimité.

8. Préavis municipal n° 09-2024 – Demande d’un crédit d’investissement de CHF 68'000.00 ttc - Acquisition d’un deuxième véhicule électrique pour la voirie – Les Cullayes.

M. Erwan Guillet, rapporteur de la Commission ad hoc, résume les points principaux du rapport. Le premier véhicule électrique de la voirie, acquis en 2023, donnant entière satisfaction, la Municipalité demande au Conseil de statuer sur l’achat d’un deuxième véhicule qui permettra de mieux couvrir les besoins du village tout en réduisant les coûts et en diminuant l’impact écologique. L’acquisition d’un modèle identique au 1^{er} véhicule – GOUPIL G4L-2024 - est jugée parfaitement adéquate. Le surcoût s’explique par un léger renchérissement et surtout par l’achat de deux bâches de protection pour les deux véhicules dont l’usage est justifié. La Commission recommande donc aux membres du Conseil d’accepter ledit préavis.

M. R. Sermier, président-rapporteur, lit les conclusions du rapport de la Commission des finances qui soutient l’octroi du crédit. La Commission recommande au Conseil d’adopter la décision telle que présentée dans le préavis, soit d’autoriser la Municipalité à acquérir un 2^{ème} véhicule électrique, d’octroyer le crédit demandé et de permettre à la Municipalité de financer ce montant selon les modalités proposées.

M. L. de Pontbriand demande s’il existe une subvention cantonale ou fédérale pour l’acquisition d’un véhicule utilitaire électrique. Le syndic lui répond qu’il n’y a pas de subvention pour ce type d’achat. M. de Pontbriand mentionne l’existence de subventions pour l’abattage des haies de lauriers dont, selon ses dires, la Municipalité n’avait pas connaissance, d’où sa question concernant une éventuelle subvention pour ce genre de véhicules.

Plus personne ne demandant la parole, l’Assemblée passe au vote. Le préavis municipal n° 09-2024 est accepté à l’unanimité moins une abstention.

9. Préavis municipal n° 10-2024 – Concernant l’abrogation d’un règlement communal obsolète (télé-réseau)

M. Herman Olivetta, rapporteur de la Commission ad hoc, résume les points principaux du rapport. La question s’est posée notamment sur la non-prolifération des futures antennes TV ou paraboliques. Il a été confirmé que les futures installations seront effectuées en accord avec l’Art. 47 du Règlement communal sur l’aménagement du territoire et les constructions qui interdit les installations de nature à compromettre l’harmonie des lieux. Ceci sera également intégré dans le Plan d’affectation communal (PACom).

La deuxième question concernait la protection et la maintenance du télé-réseau existant pour éviter la péjoration du service actuel et futur. Il a été expliqué que la vente du télé-réseau a été effectuée par les SIL à l’opérateur Sunrise, qui s’est engagé à entretenir l’infrastructure. En conclusion, étant donné que le télé-réseau n’est plus la propriété de la commune, le règlement édité en 2013 n’a plus lieu d’être et, de ce fait, doit être abrogé.

Personne ne demandant la parole, l’Assemblée passe au vote. Le préavis municipal n° 09-2024 est accepté à l’unanimité moins une abstention.

10. Communications de la Commission seniors

M. François Clot rappelle que la Commission seniors, permanente, a été formée en 2023 en parallèle de l’étude conduite par Lausanne Région pour mieux comprendre les attentes et les besoins des personnes de plus de 65 ans.

La Commission s’est réunie une seule fois, le 9 avril 2024, avec des représentants de Pro Senectute Vaud. Il a été toutefois constaté qu’elle n’avait, pour le moment, pas de rôle spécifique à jouer par rapport au projet « Actions communautaires » mis en place par Pro Senectute que M. F. Clot souhaite présenter. De ce fait, il précise qu’il intervient à ce sujet en tant que membre du Conseil et non pas au nom de la Commission.

M. F. Clot décrit le projet « Actions communautaires », dont le texte de présentation complet est annexé au présent PV. Le projet se développe depuis mars 2024 entre les communes de Jorat-Mézières, Montpreveyres et Servion en collaboration avec Pro Senectute Vaud. L’objectif est de lutter contre l’isolement et d’encourager l’engagement actif des seniors dans la vie communautaire. Les réunions régulières intitulées « Groupe habitants » sont organisées à Les Cullayes pour permettre l’organisation d’activités et d’animations. Parmi les activités déjà mises en place, figurent : permanence café à Les Cullayes, repas au restaurant, balades, aide à l’informatique, etc. Les personnes de plus de 60 ans sont encouragées à participer au « Groupe habitants » ou aux activités proposées.

Pour conclure, M. F. Clot précise que la Commission seniors, étant en mode veille actuellement, pourrait être amenée à siéger à l’avenir, par exemple pour étudier une demande de crédit pour l’aménagement d’une salle pour les seniors.

11. Informations des délégations aux associations intercommunales

ASIJ – Association scolaire intercommunale du Jorat

Mme Aurélie Guillet, déléguée, résume les sujets principaux de la séance de l'ASIJ qui a eu lieu le 18 septembre 2024 :

- Budget 2025

Le montant total des charges s'élève à 9'555'490 fr. dont le coût pour la Commune de Servion correspond à 1'547'790 fr. (une augmentation de 66'596 fr. par rapport à 2024). L'augmentation globale de 2% est principalement due à la hausse des loyers du complexe scolaire de Savigny. L'endettement de l'ASIJ au 31 décembre 2024 devrait être identique au bilan 2023 soit de 55'250'000 fr.

- Communications du directeur de l'EPS du Jorat, M. Cédric Béguin :

L'établissement compte actuellement 1790 élèves (46 de plus que l'année passée) qui sont repartis en 91 classes, dont 4 ont été ouvertes lors de cette rentrée. A l'avenir, il y aura encore la possibilité d'ouvrir quelques classes au collège du Raffort, mais il n'y a plus de salles disponibles dans les autres bâtiments.

Un violent conflit entre élèves a eu lieu à proximité du collège de Mézières peu après la rentrée. Au vu de l'impact de cet incident, la direction est intervenue pour échanger à ce sujet avec l'ensemble des élèves.

Projet d'établissement est en cours : semaine thématique annuelle sur l'affirmation de soi.

- Communications du président du Comité de direction, M. Christophe Balissat :

Le service des transports répond aux attentes et donne entière satisfaction.

Une inondation au collège de Servion s'est produite une semaine avant la rentrée. Grâce à une intervention rapide, tout a été remis dans l'ordre à temps pour la rentrée.

L'installation des panneaux photovoltaïques est en cours au collège du Raffort. Par ailleurs, les travaux étant terminés au collège Gustave Roud et les paiements étant effectués, le préavis sera clos avant la fin de l'année.

Une étude sur l'évolution démographique de la région, basée sur les données du canton, relève une augmentation de la population, qui va entraîner des besoins croissants en accueil scolaire. Afin d'y répondre, deux classes pourraient être provisoirement ouvertes à Vuillens et Vucherens pour les 1P de ces communes. Il reste toutefois peu de potentiel d'extension dans les collèges existants. Une commission sera formée par le Comité de direction afin de trouver des solutions à ce défi.

- La prochaine séance aura lieu le 4 décembre 2024.

AISFE – Association intercommunale de distribution d’eau de Servion – Jorat-Mézières – Essertes

Il n’y a pas eu de séance donc pas d’information à communiquer.

ORPC – Organisation régionale de la protection civile

M. H. Olivetta, délégué, indique que la prochaine séance est prévue le jeudi 10 octobre 2024. Les informations seront donc données lors de la prochaine séance du Conseil.

CCSPA – Association intercommunale du centre collecteur des sous-produits animaux

M. Bernard Burri, délégué, signale qu’il n’y a pas de communication pour le moment ; la prochaine séance aura lieu en mars 2025.

12. Communications de la Municipalité

Assainissement – Service des eaux – Protection civile – Energie – Télé-réseau - Informatique

M. O. Auberson, municipal, espère que le nouveau site internet, en cours d’élaboration, sera prêt pour la fin de l’année.

L’application INotis étant mise à disposition, les membres du Conseil sont encouragés à la télécharger afin d’avoir accès aux communications de la Commune. La Municipalité les invite à le faire directement sur place via un QR code.

Administration générale – RH – Finances – Police – Défense incendie – Aménagement du territoire

Le syndic, M. J. Oberson, signale un problème avec les déjections canines (soit les sachets rouges) qui sont laissées au bord des routes ou jetées dans les champs. Il s’adresse aux propriétaires de chiens et à leur entourage, en demandant de faire attention et d’utiliser les poubelles appropriées. Un rappel à ce sujet sera également diffusé dans le tout-ménage « Info Servion ».

M. Alain Petoud demande s’il n’existe pas un moyen de verbaliser les personnes concernées. Le syndic lui répond qu’il y a un règlement de police qui le permet mais pour cela, faut-il encore attraper les gens sur le fait.

Mme Corinne Mérat suggère de renforcer les panneaux didactiques pour rappeler les règles. Le syndic en prend note.

Il y a eu quelques incivilités, notamment l’usage abusif des poubelles situées dans les abris bus. Comme première mesure, des câbles ont été installés afin d’empêcher les gens d’y déposer des sacs. Par ailleurs, un individu a laissé les toilettes publiques devant le Greffe dans un état déplorable. Le syndic tient à remercier la voirie d’avoir fait le nécessaire pour remettre les lieux en état.

A la suite de l'échange avec Mme S. Braillard concernant l'étude sur la biodiversité, la Municipalité a choisi le projet « Commune ouVerte » géré par Pronatura et le bureau ASCA. La Municipalité a validé la Phase 1 (recensement), prise en charge financièrement par Pronatura. Les autres étapes suivront en fonction des résultats et seront financées par la Commune (déjà budgétisé sur 2025).

Des remerciements sont adressés au personnel de la voirie pour les décorations dans les villages. Le thème Halloween est en cours d'installation.

En raison de l'inondation survenue au collège de Servion, une classe a été délocalisée dans les locaux utilisés pour les cours de couture. La classe en question sera réintégré après les vacances d'octobre, soit plus vite que prévu initialement.

Le Conseil est remercié pour la confiance accordée à la Municipalité par rapport aux préavis acceptés lors de la présente séance.

Le syndic invite Mme King Rojo à venir le rejoindre afin de la remercier pour les nombreuses années de travail en tant que secrétaire du Conseil. Il se réjouit de continuer à collaborer avec elle en tant que conseillère communale. Un présent (panier gourmand et stylo « Servion ») est remis à Mme King Rojo sous les applaudissements.

13. Questions individuelles et vœux

La présidente rappelle que les questions et vœux sont libres à l'adresse de la Municipalité, cette dernière étant également libre d'y répondre séance tenante ou lors de la suivante. Ces questions et vœux ne peuvent pas donner lieu à un vote.

M. Serge Theintz exprime son inquiétude concernant les abris antiatomiques au vu de l'état dramatique de la situation géopolitique actuelle. Malgré l'augmentation significative de la population de Servion, il n'y a toujours qu'un abri communal à disposition et, à sa connaissance, plus d'obligation de construire des abris individuels. M. S. Theintz demande s'il y a bien une place par habitant dans l'abri communal. En outre, il suggère de mieux indiquer l'emplacement de l'abri communal aux locataires des immeubles qui n'en possèdent pas un. Si un bâtiment est équipé d'un abri, il propose que les propriétaires le mentionnent dans l'affichage de l'immeuble.

Le syndic confirme qu'il n'y a plus d'obligation de faire des abris individuels. En remplacement, un fonds cantonal a été mis en place, alimenté par les propriétaires dispensés de construire un abri. Le fonds communal, qui existait auparavant, est désormais épuisé, le but étant d'avoir uniquement un fonds cantonal.

A ce jour, il y a de la place pour 94% de la population dans l'abri communal. Les communes voisines ne sont pas non plus à 100% en termes de couverture. Cependant, le syndic précise qu'une place est garantie pour chacun dans un abri de la région.

Des abris PC doivent être refaits dans le cadre de prochains travaux communaux, l'idée étant de mutualiser ces travaux avec d'autres communes. Des discussions sont menées avec le Canton pour envisager l'utilisation de fonds cantonaux à cet effet.

Concernant les pancartes indiquant les abris dans les immeubles, le syndic estime que ceci pourrait faire peur à la population, ce qui n'est pas le but recherché.

Le syndic confirme par ailleurs que toutes les places sont comptées et référencées y compris dans les maisons qui peuvent héberger plus de personnes dans leurs abris qu'il n'y a d'occupants.

M. S. Theintz signale que la poubelle à l'extérieur de la salle communale de Les Cullayes est souvent confondue avec un cendrier, ce qui présente un risque d'incendie.

Le syndic répond que la Municipalité va regarder avec la voirie le jour suivant.

M. Marcel Ries aimerait savoir si, par la suite des travaux de goudronnage sur les routes communales, un passage d'une balayeuse est prévu afin que tous véhicules ne soient potentiellement abîmés par la projection de gravillons ; et surtout, afin d'éviter tout risque d'accident, en particulier de vélos ou de motos.

Le syndic signale qu'un premier balayage a déjà été effectué et le deuxième est prévu dans les jours qui suivent.

Mme Mary Claude Pittet-Monod explique qu'en date du 10 octobre 2022, elle avait déjà formulé un vœu d'amélioration de la sécurité en matière de visibilité autour de la zone 30 km/h dans le village de Les Cullayes (Chemins du 700^{ème}, des Planches et des Moures). Depuis, la situation s'est aggravée en raison de la construction des nouvelles villas avec des haies et de l'augmentation du trafic contournant les travaux. Le souhait est donc d'améliorer le marquage, y compris au sol, explicitant où la priorité de droite et l'obligation de rouler à 30 km/h s'appliquent.

Le syndic répond qu'il est prévu, d'ici la fin de l'année, de refaire les marquages dans la commune qui sont en train de s'effacer. Mme Pittet-Monod précise que sa question concerne l'ajout de nouveaux marquages. Par suite d'un bref échange sur ce point, le syndic prend note du souhait exprimé.

M. F. Clot informe qu'une réflexion est en cours dans le cadre du « Groupe habitants » afin d'organiser les transports des seniors non-motorisés. La question se pose également sur la possibilité d'aider les personnes qui rencontrent des difficultés dans la gestion des déchets. Il estime que la Commune devrait prendre en charge le transfert des déchets à la déchetterie au moyen des véhicules électriques de la voirie, pour les personnes âgées, pour autant que leur entourage ne puisse pas le faire. Cette question est surtout d'actualité pour le village de Servion où les poubelles ne sont pas ramassées, contrairement à Les Cullayes.

Le syndic affirme que ce type de service est déjà mis en place par la Municipalité. En effet, sur demande, le personnel de la voirie vient chercher les poubelles chez les personnes qui en ont besoin (pour cause de maladie ou autre). Il précise qu'une telle demande d'aide n'a jamais été refusée. Les moyens actuels de la voirie ne suffiraient toutefois pas si le nombre de demandes devait massivement augmenter. Il est actuellement compliqué d'établir un règlement à ce sujet, mais la problématique de la gestion des déchets est à l'étude afin d'améliorer la situation.

Mme P. King Rojo a constaté, à plusieurs reprises, l'utilisation du logo de la commune sur diverses plateformes y compris Facebook, ainsi que sur un document de présentation pour

une élection à la Municipalité et sur un rapport de commission. Selon la loi applicable (Loi fédérale du 21 juin 2013 sur la protection des armoiries de la Suisse et des autres signes public, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017), il est généralement admis que l'utilisation des armoiries des communes est réservée aux autorités communales. Mme King Rojo souhaite que la Municipalité clarifie sa position par rapport à l'utilisation des armoiries afin d'éviter la confusion quant à la nature officielle des communications.

Le syndic prend note de la demande et y répondra dès que possible.

M. L. de Pontbriand souhaite solliciter l'avis de la Commune concernant l'absence de réponse à son opposition à l'installation de l'antenne 5G à Servion. L'opposition a été adressée à la Municipalité en mai 2024 ; il a été demandé de préciser les critères et paramètres pour délimiter de nouvelles zones d'installation car, dans le cas en question, il s'agissait d'une zone « sensible » à proximité du collège et des habitations.

Le syndic précise que la réglementation sur les normes d'émissions est gérée au niveau fédéral. Quant à l'opposition, elle a été transmise à Swisscom. Comme il n'y a pas eu de retour, il a été présumé qu'il n'y aurait pas de suite au niveau de l'installation de l'antenne en question. La Municipalité reprendra contact avec Swisscom pour clarifier la situation.

Clôture de la séance :

La séance est levée à 20h47.

La prochaine séance du Conseil aura lieu **le vendredi 6 décembre 2024 à 18h30 au Tropiquarium**. La séance sera suivie d'une visite et d'un repas.

La présidente



Christine Mueller



La secrétaire



Svetlana Antenen

Annexe : Présentation projet « Actions communautaires »

Présentation projet « Actions Communautaires »

Depuis mars 2024 un projet « Actions Communautaires » se développe entre les communes de Jorat-Mézières, Montpreveyres et Servion. En collaboration avec Pro Senectute Vaud, cette démarche a pour but de susciter une dynamique communautaire qui favorise l'engagement des seniors. Elle leur permet de devenir acteurs de leurs propres projets et de créer des actions dans leur lieu de vie. Une séance de présentation a eu lieu le 23 avril 2024 à Mézières, lors de laquelle les personnes présentes ont pu découvrir les résultats de l'enquête sur les besoins des seniors, menée par le bureau Lausanne Région. Ils ont également eu l'occasion de s'exprimer sur les activités qu'ils aimeraient voir se développer dans leur commune.

Pour faire suite à cela, avec l'aide de l'équipe de Pro Senectute Vaud, des réunions régulières intitulées **Groupe habitants** ont lieu mensuellement de 14 à 16 heures dans l'ex-bureau technique de Les Cullayes, dans l'ancien collège. Ces réunions permettent l'organisation d'activités et d'animation auprès des seniors des communes.

Les activités mises en place jusqu'à maintenant sont :

La Permanence café : Tous les jeudis de 9h30 à 11h30 au café « La place du village » à Les Cullayes, dans l'ancien collège.

Les Repas au restaurant : Les derniers mardis du mois à midi dans un restaurant de la région dès le mois de septembre. Pour vous inscrire ou pour un renseignement sur le lieu, contactez Mme Patricia Hoxha, de Carrouge, au 076 512 13 72 ou M. Théo Iliani au 078 671 33 49.

Balades : Tous les premiers jeudis du mois, RDV à 13h30 au parking de les Cullayes pour une balade pédestre tranquille d'environ 1h30, dans la région. Pour toute question (météo, parcours, etc.), s'adresser à Monsieur Théo Iliani de Pro Senectute.

Aide à l'informatique : Cette activité est en cours réalisation. Des bénévoles de nos communes pourraient aider des seniors qui connaissent des difficultés avec leur smartphone, ordinateurs, tablettes ou télécommandes de télévision. Nous cherchons des bénévoles à l'aise avec l'informatique qui seraient d'accords de figurer sur une liste et qui pourraient être contactés directement par des seniors.

En parallèle, le 17 octobre 2024 de 13h30 à 16h30, à la salle des Tilleuls de Montpreveyres, viendront des bénévoles Pro Senectute Vaud formés à l'informatique pour répondre aux questions des seniors concernant leurs tablettes et smartphone.

Plusieurs activités sont en cours d'élaboration : Groupe entraide, Groupe jeux de société, etc. Pour les personnes en ayant besoin, il est possible d'organiser un transport vers les activités et réunions.

Les personnes qui ont plus de 60 ans peuvent volontiers participer aux réunions du Groupe habitants pour amener des idées à développer ou simplement participer aux activités mises déjà en place et partager des moments conviviaux.

Des flyers contenant toutes les informations sur les activités sont également disponibles auprès de Pro Senectute, sur les panneaux d'affichages communaux, sur le site internet de notre commune, rubrique Pilier public/Seniors. L'information concernant les différentes activités sera diffusée par différents canaux (communes, tout-ménages, marchés, dans l'Agenda du Courrier Lavaux-Oron, rubrique Les Cullayes, etc.).

Monsieur Théo Iliani de Pro Senectute, reste à disposition au 078 671 33 49 ou par e-mail : theo.iliani@vd.prosenectute.ch.

Pro Senectute accompagnera ce projet jusqu'à fin février 2026.

Vous pouvez également prendre contact avec Mesdames Mary Claude Pittet-Monod et Philippa King Rojo, membres de notre conseil communal ainsi qu'avec moi-même.

Texte rédigé par M. Théo Iliani de Pro Senectute et complété par François Clot. 07.10.2024